



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT SYMPHORIEN**

COMPTE RENDU SEANCE DU 13 JUILLET 2017

L'an deux mille dix sept, le 13 du mois de Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Guy DUPIOL.

PRESENTS : MM. DUPIOL, Maire, HARRIBEY, BEZIADE, DULUC, VIGNEAU, LARRUE, DAUDON

MMES DURROS, DUPIOL, GALISSAIRES, DOZ, ARDOUIN, PUJO, PANCALDI, DUPART

ABSENTS : Mr LEGLISE procuration à Mme DURROS
Mme ROUSSELET procuration à Mme DOZ
Mr MOLIA procuration à Mr DUPIOL
Mr BROUSTET procuration à Mr DAUDON

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Pour 15 + 4

Mme PUJO est nommée secrétaire de séance

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

- Approuvé à l'unanimité

OBJET : AVIS SUR LE DOSSIER D'ARRET DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET SUR LE BILAN DE LA CONCERTATION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Cabinet d'Architectes AXESITE a terminé le dossier relatif à la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal doit émettre un avis sur le dossier d'arrêt du Plan Local d'Urbanisme avant qu'il soit présenté au vote de la Communauté de Communes du Sud Gironde. De même, il est nécessaire de donner un avis sur le bilan de la concertation.

Après la présentation des documents (dossier d'arrêt de la révision du PLU et bilan de concertation) et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré Donne :

- un avis très favorable au dossier d'arrêt de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune
- un avis très favorable au bilan de concertation

OBJET : DOSSIER DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE ADOUR GARONNE POUR L'AMENAGEMENT DES JARDINS DE LA HURE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que lors du vote du budget de la commune, il a été décidé d'inscrire au programme d'investissement 2017 :

- L'Aménagement des jardins de la Hure

Monsieur le Maire précise que la parcelle, objet du présent projet d'aménagement, est dans le périmètre NATURA 2000 et a été identifiée zone humide lors d'un inventaire en 2016.

Monsieur le Maire souligne que du fait de ce classement en zone NATURA 2000 l'Agence Adour Garonne peut nous apporter une subvention pour l'aménagement de cet espace ainsi que pour l'entretien, sous réserve de la mise en place d'un plan de gestion.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de l'Agence Adour Garonne pour l'aménagement et l'entretien de la parcelle située en zone Natura 2000
- D'approuver le plan de financement suivant :

Montant des travaux d'aménagement 56 800 TTC

Financés par

Agence Adour Garonne (40 %)	22 720 €
Département de la Gironde (20%)	11 360 €
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine (20%)	11 360 €

Autofinancement 11 360 €

OBJET : DOSSIER DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE POUR L'AMENAGEMENT DES JARDINS DE LA HURE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que lors du vote du budget de la commune, il a été décidé d'inscrire au programme d'investissement 2017 :

- L'Aménagement des jardins de la Hure

Monsieur le Maire précise que la parcelle, objet du présent projet d'aménagement, est dans le périmètre NATURA 2000 et a été identifiée zone humide lors d'un inventaire en 2016.

Monsieur le Maire souligne que du fait de ce classement en zone NATURA 2000 le Département de la Gironde peut nous apporter une subvention pour l'aménagement de cet espace ainsi que pour l'entretien, sous réserve du classement de cette parcelle en ENS Communal.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du Département de la Gironde pour l'aménagement et l'entretien de la parcelle située en zone Natura 2000
- De demander le classement de cette parcelle en Espace Naturel Sensible Communal
- D'approuver le plan de financement suivant :

Montant des travaux d'aménagement 56 800 € TTC

Financés par

Agence Adour Garonne (40 %)	22 720 €
Département de la Gironde (20%)	11 360 €
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine (20%)	11 360 €

Autofinancement 11 360 €

**OBJET : DOSSIER DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL NOUVELLE AQUITAINE
POUR L'AMENAGEMENT DES JARDINS DE LA HURE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que lors du vote du budget de la commune, il a été décidé d'inscrire au programme d'investissement 2017 :

- L'Aménagement des jardins de la Hure

Monsieur le Maire précise que la parcelle, objet du présent projet d'aménagement, est dans le périmètre NATURA 2000 et a été identifiée zone humide lors d'un inventaire en 2016.

Monsieur le Maire souligne que du fait de ce classement en zone NATURA 2000 le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine peut nous apporter une subvention pour l'aménagement de cet espace ainsi que pour l'entretien, sous réserve de la mise en place d'un plan de gestion.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine pour l'aménagement et l'entretien de la parcelle située en zone Natura 2000
- D'approuver le plan de financement suivant :

Montant des travaux d'aménagement	56 800 TTC
Financés par	
Agence Adour Garonne (40 %)	22 720 €
Département de la Gironde (20%)	11 360 €
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine (20%)	11 360 €
Autofinancement	11 360 €

OBJET : DECISION MODIFICATIVE – COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il avait été décidé en 2016 de financer des travaux d'éclairage public par le biais d'une avance remboursable du Service Départemental d'Energie Electrique de la Gironde et ce pour un montant de 46 630 € 37.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il convient de procéder à une décision modificative du budget pour intégrer cette somme.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- De procéder à la décision modificative du budget de la commune suivante :

SECTION INVESTISSEMENT

MANDATS

27635 - 041 : 46 630 € 37

21 534 - 041 : 46 630 € 37

TITRES

16875 – 041 : 46 630 € 37

27635 – 041 : 46 630 € 37

CONSEIL MUNICIPAL
13 JUILLET 2017
INFORMATIONS DIVERSES

1°) RYTHME SCOLAIRE

Une demande de dérogation a été adressée au Directeur des services académiques sous le couvert de l'Inspecteur de l'Education Nationale pour le passage à la semaine de 4 jours.

Nous sommes dans l'attente de sa réponse.

2°) CONSTRUCTION PASSERELLE

Une réunion préparatoire au chantier aura lieu en mairie le Jeudi 20 Juillet à 10 heures entre la société retenue pour la construction de la passerelle en bois de pins maritimes à savoir GERMAIN BOIS ET METAL et l'entreprise GARBAY en charge de la réalisation des plots en béton.

3°) POLICE MUNICIPALE

Toutes les formalités nécessaires à la saisie des Procès-Verbaux Electronique ont été réalisées :

- Convention avec la Préfecture
- Déclaration à la CNIL
- Installation des différents logiciels

A compter du 1^{er} Août, Mr REDONDO, garde champêtre assermenté pourra verbaliser.

4°) TRAVAUX SECURITE

Un technicien de VERITAS a effectué une visite des installations de l'école maternelle, de l'école primaire et de la Salle des fêtes.

Des travaux seront réalisés par les services techniques. Des devis seront demandés à des électriciens pour les autres travaux.

5°) URBANISME

La Commission Régionale de l'Architecture et du Patrimoine va statuer sur le classement de la Maison de Martin TRAVET comme monument historique avec un périmètre de 500 mètres autour.

6°) VOIRIE

Le département de la Gironde va procéder à la réfection de la route reliant Louchats au carrefour de la sègue à partir de la semaine prochaine. La route sera fermée à la circulation.

7°) MOIS OCTOBRE ROSE

Le Centre de Coordination des dépistages des cancers sollicite la commune pour que nous nous mobilisons pour la campagne de dépistage du cancer du sein.

Puyo Cathy
Puyo.